

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 989

5 octobre 2005

SOMMAIRE

Axis Holdings, S.à r.l., Luxembourg	47439	H.C.A. International Real Estate Participations, S.à r.l., Mondercange	47470
Al Yassat S.A., Luxembourg	47442	H.C.A. International Real Estate Participations, S.à r.l., Mondercange	47470
Al Yassat S.A., Luxembourg	47442	H.C.A. International Real Estate Participations, S.à r.l., Mondercange	47470
Alexa International S.A., Luxembourg	47440	H.C.A. International Real Estate Participations, S.à r.l., Mondercange	47470
Alternative Strategy Advisory S.A., Luxembourg	47459	H.C.A. International Real Estate Participations, S.à r.l., Mondercange	47470
American Express World Express Fund, Sicav, Luxembourg	47457	H.C.A. International Real Estate Participations, S.à r.l., Mondercange	47470
Aprovia Holding, S.à r.l., Munsbach	47440	Intesa Euroglobal, Sicav, Luxembourg	47457
Aprovia Management GUN, S.à r.l., Luxembourg	47433	Italus (Luxembourg), S.à r.l., Senningerberg	47469
Argenta Life Luxembourg S.A., Luxembourg	47456	Melchior CDO 1 S.A., Luxembourg	47452
ATK, S.à r.l., Wasserbillig	47445	Metrix S.A., Luxembourg	47446
ATK, S.à r.l., Wasserbillig	47446	New2DM S.A., Luxembourg	47452
Atlantide S.A., Luxembourg	47468	OD International (Luxembourg) Participation, S.à r.l., Luxembourg	47444
Beethoven CDO S.A., Luxembourg	47456	PharmaTech Services (Luxembourg) S.A., Luxembourg	47455
(La) Bergerie de Cala Rossa S.A., Luxembourg	47444	Prestige Luxembourg, Sicav, Luxembourg	47467
Capital Investment Management Company S.A., Luxembourg	47455	Propolis S.A., Luxembourg	47469
CB Richard Ellis Investors, S.à r.l., Luxembourg	47447	PurusCo Luxembourg Holding, S.à r.l., Luxembourg	47426
Cirsa Capital Luxembourg S.A., Luxembourg	47434	PurusCo Luxembourg Holding, S.à r.l., Luxembourg	47432
Citi Sicav, Luxembourg	47440	Reda International S.A., Luxembourg	47443
Citi Sicav, Luxembourg	47440	Reinvest S.A., Luxembourg	47472
Clarenville CDO S.A., Luxembourg	47451	Renders S.A., Luxembourg	47468
Corrosion Services Consultant S.A., Esch-sur-Alzette	47444	Rominvest S.A., Luxembourg	47443
Corrosion Services Consultant S.A., Esch-sur-Alzette	47444	Rox Invest S.A., Luxembourg	47467
Deutsch Afrikanische Finanz und Investment Gesellschaft A.G., Luxembourg	47458	S.à r.l. Fidugec, Luxembourg	47468
Egerton Holding S.A., Luxembourg	47467	S.à r.l. Fidugec, Luxembourg	47469
Euro Mall Ventures, S.à r.l., Luxembourg	47426	Saroma Invest, Mondorf-les-Bains	47448
Eurofashion S.A., Luxembourg	47445	SDG Holding, S.à r.l., Luxembourg	47463
France Luxembourg Invest Advisory S.A., Luxembourg	47456	Société Ardennaise d'Investissement, S.à r.l., Luxembourg	47432
Gallaher Finance Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	47470	Société Ardennaise d'Investissement, S.à r.l., Luxembourg	47433
Gimli, S.à r.l., Luxembourg	47441	Sorente, S.à r.l., Luxembourg	47459
Gimli, S.à r.l., Luxembourg	47442	Thaleya S.A., Luxembourg	47445
Gouderial S.A., Luxembourg	47443	VG Advisors S.A. Holding, Luxembourg	47457
Gouderial S.A., Luxembourg	47443		
GSC European CDO 1 S.A., Luxembourg	47455		

EURO MALL VENTURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 90.324.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE06912, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(043817.3/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

PurusCo LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 107.851.

In the year two thousand and five on the ninth day of May on 4.15 pm.
Before Us, M^e Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

There appeared:

1. GS CAPITAL PARTNERS 2000, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3229710 having its registered office at 1209, Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, acting through its general partner GS ADVISORS 2000, L.L.C., here represented by M^e Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2. GS CAPITAL PARTNERS 2000 OFFSHORE, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered in the Register of Exempted Limited Partnerships - Cayman Islands under registration number 12329, having its registered office at Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GS ADVISORS 2000, L.L.C., here represented by M^e Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

3. GS CAPITAL PARTNERS 2000 GmbH & CO. BETEILIGUNGS KG, a limited partnership formed and existing under the laws of Germany, registered with the Handelsregister at the Amtsgericht Charlottenburg under registration number HRA n° 31607, having its registered office at Friedrichstrasse 90, D-10117 Berlin, acting through its general partner GOLDMAN SACHS MANAGEMENT GP GmbH, here represented by M^e Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

4. GS CAPITAL PARTNERS 2000 EMPLOYEE FUND, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3207587 having its registered office at 1209, Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, acting through its general partner GS EMPLOYEE FUNDS 2000 GP, L.L.C., here represented by M^e Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

5. GOLDMAN SACHS DIRECT INVESTMENT FUND 2000, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3207589 having its registered office at 1209, Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, acting through its general partner GS EMPLOYEE FUNDS 2000 GP, L.L.C., here represented by M^e Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

6. GOLDMAN SACHS INVESTMENTS LTD., a limited liability company formed and existing under the laws of Bermuda, registered in the Bermuda Register of Companies under registration number 27378 having its registered office at Clarendon House, 2, Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, acting through, John Bowman, here represented by M^e Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

7. GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3953218 having its registered office at 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner GSCP V ADVISORS, L.L.C., here represented by M^e Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

8. GS CAPITAL PARTNERS V OFFSHORE FUND, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered in the Register of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under registration number 15650, having its registered office at Uglan House, 308 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GSCP V OFFSHORE ADVISORS, L.L.C., here represented by M^e Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

9. GS CAPITAL PARTNERS V GmbH & CO. KG, a limited partnership formed and existing under the laws of Germany, registered with the Handelsregister at the Amtsgericht Frankfurt/Main under registration number HRA n° 42401 having its registered office at Messeturm, Friedrich-Ebert-Anlage 49, D-60323 Frankfurt/Main, Germany, acting through its general partner GS ADVISORS V, L.L.C., here represented by M^e Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

10. EQT III LIMITED, a Guernsey limited liability company, registered on the Records of the Island of Guernsey under registration number 37191, having its registered office at East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ acting in its capacity as General Partner of EQT III UK N° 1 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK

N° 2 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK N° 3 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK N° 4 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK N° 5 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK N° 6 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK N° 7 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK N° 8 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK N° 9 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III US N° 1 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III US N° 2 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III US N° 3 LIMITED PARTNERSHIP, and in its capacity as Managing Limited Partner of EQT III GmbH & CO. KG, and in its capacity as Manager of the EQT III CO-INVESTMENT SCHEME, here represented by M^e Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

11. EQT IV LIMITED, a Guernsey limited liability company, registered on the Records of the Island of Guernsey under registration number 41751, having its registered office at East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ acting in its capacity as General Partner of EQT IV (GENERAL PARTNER) LIMITED PARTNERSHIP, in turn acting in its capacity as General Partner of the EQT IV (N° 1) LIMITED PARTNERSHIP, EQT IV (N° 2) LIMITED PARTNERSHIP and as Managing Limited Partner of the EQT IV GmbH & CO. KG and as Manager of the EQT IV CO-INVESTMENT SCHEME here represented by M^e Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed ne varietur by the mandatory of the above named persons and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed are the participants of PurusCo LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., having its registered office at 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen, on April 28, 2005, not yet published in Mémorial C.

Which appearing persons, acting in their above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Increase of the issued capital by an amount of 1,510,839,400.- DKK (one billion five hundred ten million eight hundred thirty-nine thousand four hundred Danish Krone) so as to raise it from its present amount of 1,000,000.- DKK (one million Danish Krone) to 1,511,839,400.- DKK (one billion five hundred eleven million eight hundred thirty-nine thousand four hundred Danish Krone) by the issue of 7,554,197 (seven million five hundred fifty-four thousand one hundred ninety-seven) new parts with a par value of 200.- DKK (two hundred Danish Krone) each, together with an issue premium of 6,043,257,910.- DKK (six billion forty-three million two hundred fifty-seven thousand nine hundred ten Danish Krone) and an allocation to the legal reserve in an amount of 151,183,940.- DKK (one hundred fifty-one million one hundred eighty-three thousand nine hundred forty Danish Krone).

2) Subscription and paying up of:

a) 773,741 (seven hundred seventy-three thousand seven hundred forty-one) of the new parts by the existing participant GS CAPITAL PARTNERS 2000, L.P.,

b) 281,148 (two hundred eighty-one thousand one hundred forty-eight) of the new parts by the existing participant GS CAPITAL PARTNERS 2000 OFFSHORE, L.P.,

c) 32,341 (thirty-two thousand three hundred forty-one) of the new parts by the existing participant GS CAPITAL PARTNERS 2000 GmbH & CO. BETEILIGUNGS KG,

d) 245,840 (two hundred forty-five thousand eight hundred forty) of the new parts by the existing participant GS CAPITAL PARTNERS 2000 EMPLOYEE FUND, L.P.,

e) 26,745 (twenty-six thousand seven hundred forty-five) of the new parts by the existing participant GOLDMAN SACHS DIRECT INVESTMENT FUND 2000, L.P.,

f) 368,561 (three hundred sixty-eight thousand five hundred sixty-one) of the new parts by the existing participant GOLDMAN SACHS INVESTMENTS LTD.,

g) 1,073,354 (one million seventy-three thousand three hundred fifty-four) of the new parts by the existing participant GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P.,

h) 555,194 (five hundred fifty-five thousand one hundred ninety-four) of the new parts by the existing participant GS CAPITAL PARTNERS V OFFSHORE FUND, L.P.,

i) 42,612 (forty-two thousand six hundred twelve) of the new parts by the existing participant GS CAPITAL PARTNERS V GmbH & CO. KG,

j) 731,557 (seven hundred thirty-one thousand five hundred fifty-seven) of the new parts by the existing participant EQT III LIMITED,

k) 3,423,104 (three million four hundred twenty-three thousand one hundred four) of the new parts by the existing participant EQT IV LIMITED,

by a contribution in kind, made by all the prenamed participants, consisting of:

100,000,000.- (one hundred million) shares of PurusCo DENMARK HOLDING A/S, a company organised under the laws of Denmark, with its registered office at Dampfoergevej 27-29, 3rd floor, DK-2100 Copenhagen, Denmark, registered in the Danish Commerce and Companies Agency under CVR n° 28697554 representing 100% of its share capital, for a total value of 7,702,781,250.- DKK (seven billion seven hundred two million seven hundred eighty-one thousand two hundred and fifty Danish Krone) and

500,000.- (five hundred thousand) shares of PurusCo DENMARK ADMINISTRATION A/S, a company organised under the laws of Denmark, with its registered office at Dampfoergevej 27-29, 3rd floor, DK-2100 Copenhagen, Denmark, registered in the Danish Commerce and Companies Agency under CVR n° 28697414 representing 100% of its share capital, for a total value of 2,500,000.- DKK (two million five hundred thousand Danish Krone).

3) Amendment of Article 7 of the articles of association so as to reflect the proposed capital increase.

Then, the participants take the following resolutions:

First resolution

In consideration of the contribution in kind of the shares of PurusCo DENMARK HOLDING A/S and PurusCo DENMARK ADMINISTRATION A/S, the participants decide to increase the issued capital of the company by an amount of 1,510,839,400.- DKK (one billion five hundred ten million eight hundred thirty-nine thousand four hundred Danish Krone) so as to raise it from its present amount of 1,000,000.- DKK (one million Denmark Krone) to 1,511,839,400.- DKK (one billion five hundred eleven million eight hundred thirty-nine thousand four hundred Danish Krone) by the issue of 7,554,197 (seven million five hundred fifty-four thousand one hundred ninety-seven) new parts with a par value of 200.- DKK (two hundred Danish Krone) each, together with an issue premium of 6,043,257,910.- DKK (six billion forty-three million two hundred fifty-seven thousand nine hundred ten Danish Krone) and to make an allocation to the legal reserve in an amount of 151,183,940.- DKK (one hundred fifty-one million one hundred eighty-three thousand nine hundred forty Danish Krone).

Subscription

Thereupon the existing participants have declared to subscribe for new parts issued by the Company as follows:

- a) 773,741 (seven hundred seventy-three thousand seven hundred forty-one) of the new parts by the existing participant GS CAPITAL PARTNERS 2000, L.P.,
- b) 281,148 (two hundred eighty-one thousand one hundred forty-eight) of the new parts by the existing participant GS CAPITAL PARTNERS 2000 OFFSHORE, L.P.,
- c) 32,341 (thirty-two thousand three hundred forty-one) of the new parts by the existing participant GS CAPITAL PARTNERS 2000 GmbH & CO. BETEILIGUNGS KG,
- d) 245,840 (two hundred forty-five thousand eight hundred forty) of the new parts by the existing participant GS CAPITAL PARTNERS 2000 EMPLOYEE FUND, L.P.,
- e) 26,745 (twenty-six thousand seven hundred forty-five) of the new parts by the existing participant GOLDMAN SACHS DIRECT INVESTMENT FUND 2000, L.P.,
- f) 368,561 (three hundred sixty-eight thousand five hundred sixty-one) of the new parts by the existing participant GOLDMAN SACHS INVESTMENTS LTD.,
- g) 1,073,354 (one million seventy-three thousand three hundred fifty-four) of the new parts by the existing participant GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P.,
- h) 555,194 (five hundred fifty-five thousand one hundred ninety-four) of the new parts by the existing participant GS CAPITAL PARTNERS V OFFSHORE FUND, L.P.,
- i) 42,612 (forty-two thousand six hundred twelve) of the new parts by the existing participant GS CAPITAL PARTNERS V GmbH & Co. KG,
- j) 731,557 (seven hundred thirty-one thousand five hundred fifty-seven) of the new parts by the existing participant EQT III LIMITED,
- k) 3,423,104 (three million four hundred twenty-three thousand one hundred four) of the new parts by the existing participant EQT IV LIMITED,

and to pay in consideration of the issuance of the above parts a total of 7,705,281,250.- DKK (seven billion seven hundred five million two hundred eighty-one thousand two hundred fifty Danish Krone) by a contribution in kind, made by all the prenamed participants consisting of:

100,000,000 (one hundred million) shares of PurusCo DENMARK HOLDING A/S, a company organised under the laws of Denmark, with its registered office at Dampfoergevej 27-29, 3rd floor, DK-2100 Copenhagen, Denmark, registered in the Danish Commerce and Companies Agency under CVR n° 28697554 representing 100% of its share capital, for a total value of 7,702,781,250.- DKK (seven billion seven hundred two million seven hundred eighty-one thousand two hundred and fifty Danish Krone) and

500,000 (five hundred thousand) shares of PurusCo DENMARK ADMINISTRATION A/S, a company organised under the laws of Denmark, with its registered office at Dampfoergevej 27-29, 3rd floor, DK-2100 Copenhagen, Denmark, registered in the Danish Commerce and Companies Agency under CVR n° 28697414 representing 100% of its share capital, for a total value of 2,500,000.- DKK (two million five hundred thousand Danish Krone).

Out of all the contributions, an amount of 6,043,257,910.- DKK (six billion forty three million two hundred fifty seven thousand nine hundred ten Danish Krone) is allocated to share premium and an amount of 151,183,940.- DKK (one hundred fifty-one million one hundred eighty-three thousand nine hundred forty Danish Krone) is allocated to the legal reserve.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, Article 7 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

Art. 7.

Valuation

The company refers to Article 4-2 of the law of December 29, 1971 which provides for capital tax exemption as regards the present contribution in kind representing in total 100% of the share capital of PurusCo DENMARK HOLDING A/S and 100% of the share capital of PurusCo DENMARK ADMINISTRATION A/S, both companies being incorporated in the European Union.

The total contribution is valued at 1,035,530,593.- EUR (one billion thirty-five million five hundred thirty thousand five hundred ninety-three Euros), exchange rate on 9th May 2005: 1.- DKK=0.134392316).

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at six thousand five hundred euros (6,500.- EUR).

There being no further business, the meeting is closed at 4.30 pm.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, all of whom are known to the notary by their first and surname, civil status and residence, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille cinq, le neuf mai à 16 heures 15.

Par-devant Nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. GS CAPITAL PARTNERS 2000, L.P., un «limited partnership» constitué et régi par le droit de l'Etat de Delaware, avec siège social au 1209, Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, immatriculé au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 3229710 agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS ADVISORS 2000, L.L.C., ici représenté par M^e Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

2. GS CAPITAL PARTNERS 2000 OFFSHORE, L.P., un «limited partnership» constitué et régi par le droit des Iles Cayman, avec siège social à Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, immatriculé au registre de Exempted Limited Partnerships des Iles Cayman sous le numéro 12329 agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS ADVISORS 2000, L.L.C., ici représenté par M^e Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

3. GS CAPITAL PARTNERS 2000 GmbH & CO. BETEILIGUNGS KG, une société en commandite constituée et régie par le droit allemand, avec siège social à Friedrichstrasse 90, D-10117 Berlin, immatriculé au registre de commerce de l'Amtsgericht Charlottenburg sous le numéro HRA n° 31607 agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GOLDMAN SACHS MANAGEMENT GP GmbH, ici représenté par M^e Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

4. GS CAPITAL PARTNERS 2000 EMPLOYEE FUND, L.P., un «limited partnership» constitué et régi par le droit de l'Etat de Delaware, avec siège social au 1209, Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, immatriculé au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 3207587 agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS EMPLOYEE FUNDS 2000 GP, L.L.C., ici représenté par M^e Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

5. GOLDMAN SACHS DIRECT INVESTMENT FUND 2000, L.P., un «limited partnership» constitué et régi par le droit de l'Etat de Delaware, avec siège social au 1209, Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, immatriculé au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 3207589 agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS EMPLOYEE FUNDS 2000 GP, L.L.C., ici représenté par M^e Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

6. GOLDMAN SACHS INVESTMENTS LTD., une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit des Bermudes, avec siège social au Clarendon House, 2, Church Street, Hamilton HM 11, Bermudes, immatriculée au registre des sociétés des Bermudes sous le numéro 27378 agissant par l'intermédiaire de M. John Bowman, ici représenté par M^e Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

7. GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P, un «limited partnership» constitué et régi par le droit de l'Etat de Delaware, avec siège social au 1209, Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, immatriculé au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 3953218 agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GSCP V ADVISORS, L.L.C., ici représenté par M^e Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

8. GS CAPITAL PARTNERS V OFFSHORE FUND, L.P, un «limited partnership» constitué et régi par le droit des Iles Cayman, avec siège social à Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, immatriculé au registre de Exempted Limited Partnerships des Iles Cayman sous le numéro 15650 agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GSCP V OFFSHORE ADVISORS, L.L.C., ici représenté par M^e Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

9. GS CAPITAL PARTNERS V GmbH & CO. KG, un «limited partnership» constitué et régi par le droit de l'Allemagne, avec siège social au Messeturm, Friedrich-Ebert-Anlage 49, D-60323 Frankfurt/ Main, Allemagne, immatriculé au registre de commerce de l'Amtsgericht Frankfurt/ Main sous le numéro HRA 42401 agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS ADVISORS V, L.L.C., ici représenté par M^e Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

10. EQT III LIMITED, une société à responsabilité limitée de Guernsey, avec siège social à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, immatriculée au registre de Guernsey sous le numéro 37191 agissant en qualité de «general partner» de EQT III UK N° 1 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III K N° 2 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK N° 3 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK N° 4 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK N° 5 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK N° 6 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK N° 7 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK N° 8 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK N° 9 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III US N° 1 LIMITED PARTNERSHIP, EQT

III US N° 2 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III US N° 3 LIMITED PARTNERSHIP, de «managing limited partner» de EQT III GmbH & CO. KG et de «Manager» de EQT III CO-INVESTMENT SCHEME, ici représenté par M^e Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

11. EQT IV LIMITED, une société à responsabilité limitée de Guernsey, avec siège social à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, immatriculée au registre de Guernsey sous le numéro 41751 agissant en qualité de «general partner» de EQT IV (N° 1) LIMITED PARTNERSHIP et EQT IV (N° 2) LIMITED PARTNERSHIP, de «managing limited partner» de EQT IV GmbH & CO. KG et de «Manager» de EQT IV CO-INVESTMENT SCHEME ici représenté par M^e Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants prénommés et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

Les comparants prénommés sont les associés de la société à responsabilité limitée PurusCo LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., ayant son siège social au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 28 avril 2005, non encore publié au Memorial C (la «Société»).

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant total de 1.510.839.400,- DKK (un milliard cinq cent dix millions huit cent trente-neuf mille quatre cents couronnes danoises) pour le porter de son montant actuel de 1.000.000,- DKK (un million de couronnes danoises) à 1.511.839.400,- DKK (un milliard cinq cent onze millions huit cent trente-neuf mille quatre cents couronnes danoises) par la création et l'émission de 7.554.197 (sept millions cinq cent cinquante-quatre mille cent quatre-vingt-dix-sept) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 200,- DKK (deux cents couronnes danoises) chacune, ensemble avec une prime d'émission de 6.043.257.910,- DKK (six milliards quarante-trois millions deux cent cinquante-sept mille neuf cent dix couronnes danoises) et une dotation de la réserve légale d'un montant de 151.183.940,- DKK (cent cinquante et un millions cent quatre-vingt-trois mille neuf cent quarante couronnes danoises).

2) Souscription et libération de:

a) 773.741 (sept cent soixante-treize mille sept cent quarante et un) nouvelles parts par l'associé existant GS CAPITAL PARTNERS 2000, L.P.,

b) 281.148 (deux cent quatre vingt un mille cent quarante-huit) nouvelles parts par l'associé existant GS CAPITAL PARTNERS 2000 OFFSHORE, L.P.,

c) 32.341 (trente-deux mille trois cent quarante et un) nouvelles parts par l'associé existant GS CAPITAL PARTNERS 2000 GmbH & CO. BETEILIGUNGS KG,

d) 245.840 (deux cent quarante-cinq mille huit cent quarante) nouvelles parts par l'associé existant GS CAPITAL PARTNERS 2000 EMPLOYEE FUND, L.P.,

e) 26.745 (vingt-six mille sept cent quarante-cinq) nouvelles parts par l'associé existant GOLDMAN SACHS DIRECT INVESTMENT FUND 2000, L.P.,

f) 368.561 (trois cent soixante-huit mille cinq cent soixante et un) nouvelles parts par l'associé existant GOLDMAN SACHS INVESTMENTS LTD.,

g) 1.073.354 (un million soixante-treize mille trois cent cinquante-quatre) nouvelles parts par l'associé existant GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P.,

h) 555.194 (cinq cent cinquante-cinq mille cent quatre-vingt-quatorze) nouvelles parts par l'associé existant GS CAPITAL PARTNERS V OFFSHORE FUND, L.P.,

i) 42.612 (quarante-deux mille six cent douze) parts nouvelles par l'associé existant GS CAPITAL PARTNERS V GmbH & CO. KG,

j) 731.557 (sept cent trente et un mille cinq cent cinquante-sept mille) parts nouvelles par l'associé existant EQT III LIMITED,

k) 3.423.104 (trois millions quatre cent vingt-trois mille cent quatre) parts nouvelles par l'associé existant EQT IV LIMITED,

payées par un apport en nature, de la part de tous les associés repris ci-avant, de:

100.000.000 (un million) d'actions de PurusCo DENMARK HOLDING A/S, une société de droit danois, ayant son siège social à Dampfoergevej 27-29, 3rd floor, DK-2100 Copenhague, Danemark, enregistrée à l'Agence Danoise du Commerce et des Sociétés sous le numéro CVR 28697554 et représentant 100% de son capital social, pour une valeur totale de 7.702.781.250,- DKK (sept milliards sept cent deux millions sept cent quatre-vingt-un mille deux cent cinquante couronnes danoises) et

500.000 (cinq cent mille) actions de PurusCo DENMARK ADMINISTRATION A/S, une société de droit danois, ayant son siège social à Dampfoergevej 27-29, 3rd floor, DK-2100 Copenhague, Danemark, enregistrée à l'Agence Danoise du Commerce et des Sociétés sous le numéro CVR 28697414 représentant 100% de son capital social, pour une valeur totale de 2.500.000,- DKK (deux millions cinq cent mille couronnes danoises).

3. Modification corrélative de l'article 7 des statuts afin de refléter cette augmentation de capital.

Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Du fait de l'apport en nature des actions de PurusCo DENMARK HOLDING A/S et de PurusCo DENMARK ADMINISTRATION A/S, les associés décident d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un montant total de 1.510.839.400,- DKK (un milliard cinq cent dix millions huit cent trente-neuf mille quatre cents couronnes danoises)

pour le porter de son montant actuel de 1.000.000,- DKK (un million de couronnes danoises) à 1.511.839.400,- DKK (un milliard cinq cent onze millions huit trente-neuf mille quatre cents couronnes danoises) par la création et l'émission de 7.554.197 (sept millions cinq cent cinquante-quatre mille cent quatre-vingt-dix-sept) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 200,- DKK (deux cents couronnes danoises) chacune, ensemble avec une prime d'émission de 6.043.257.910,- DKK (six milliards quarante-trois millions deux cent cinquante-sept mille neuf cent dix couronnes danoises) et une dotation de la réserve légale d'un montant de 151.183.940,- DKK (cent cinquante et un millions cent quatre-vingt-trois mille neuf cent quarante couronnes danoises).

Souscription

Ensuite, les associés existants ont déclaré souscrire les parts nouvelles émises par la Société comme suit:

- a) 773.741 (sept cent soixante-treize mille sept cent quarante et un) nouvelles parts par l'associé existant GS CAPITAL PARTNERS 2000, L.P.,
- b) 281.148 (deux cent quatre-vingt-un mille cent quarante-huit) nouvelles parts par l'associé existant GS CAPITAL PARTNERS 2000 OFFSHORE, L.P.,
- c) 32.341 (trente-deux mille trois cent quarante et un) nouvelles parts par l'associé existant GS CAPITAL PARTNERS 2000 GmbH & Co. BETEILIGUNGS KG,
- d) 245.840 (deux cent quarante-cinq mille huit cent quarante) nouvelles parts par l'associé existant GS CAPITAL PARTNERS 2000 EMPLOYEE FUND, L.P.,
- e) 26.745 (vingt-six mille sept cent quarante-cinq) nouvelles parts par l'associé existant GOLDMAN SACHS DIRECT INVESTMENT FUND 2000, L.P.,
- f) 368.561 (trois cent soixante-huit mille cinq cent soixante et un) nouvelles parts par l'associé existant GOLDMAN SACHS INVESTMENTS LTD.,
- g) 1.073.354 (un million soixante-treize mille trois cent cinquante-quatre) nouvelles parts par l'associé existant GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P.,
- h) 555.194 (cinq cent cinquante-cinq mille cent quatre-vingt-quatorze) nouvelles parts par l'associé existant GS CAPITAL PARTNERS V OFFSHORE FUND, L.P.,
- i) 42.612 (quarante-deux mille six cent douze) parts nouvelles par l'associé existant GS CAPITAL PARTNERS V GmbH & CO. KG,
- j) 731.557 (sept cent trente et un mille cinq cent cinquante-sept mille) parts nouvelles par l'associé existant EQT III LIMITED,
- k) 3.423.104 (trois millions quatre cent vingt-trois mille cent quatre) parts nouvelles par l'associé existant EQT IV LIMITED,

payées par un apport en nature, de la part de tous les associés repris ci-avant, de:

100.000.000 (un million) d'actions de PurusCo DENMARK HOLDING A/S, une société de droit danois, ayant son siège social à Dampfoergevej 27-29, 3rd floor, DK-2100 Copenhague, Danmark, enregistrée à l'Agence Danoise du Commerce et des Sociétés sous le numéro CVR 28697554 et représentant 100% de son capital social, pour une valeur totale de 7.702.781.250,- DKK (sept milliards sept cent deux millions sept cent quatre-vingt-un mille deux cent cinquante couronnes danoises) et

500.000 (cinq cent mille) actions de PurusCo DENMARK ADMINISTRATION A/S, une société de droit danois, ayant son siège social à Dampfoergevej 27-29, 3rd floor, DK-2100 Copenhague, Danmark, enregistrée à l'Agence Danoise du Commerce et des Sociétés sous le numéro CVR 28697414 représentant 100% de son capital social, pour une valeur totale de 2.500.000,- DKK (deux millions cinq cent mille couronnes danoises).

De ces contributions un montant de 6.043.257.910,- DKK (six milliards quarante trois millions deux cent cinquante-sept mille neuf cent dix couronnes danoises) sera affecté à la prime d'émission et un montant de 151.183.940,- DKK (cent cinquante et un millions cent quatre-vingt-trois mille neuf cent quarante couronnes danoises) sera affecté à la réserve légale.

Deuxième résolution

Pour refléter l'augmentation de capital qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 7.

Le capital de la société est fixé à 1.511.839.400,- DKK (un milliard cinq cent onze millions huit trente-neuf mille quatre cents couronnes danoises) divisé en 7.559.197 (sept millions cinq cent cinquante-neuf mille cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales de 200,- DKK (deux cents couronnes danoises) chacune.

Evaluation

En ce qui concerne le présent apport, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport puisque l'apport représente au total 100% du capital social de PurusCo DENMARK HOLDING A/S et 100% du capital social de PurusCo DENMARK ADMINISTRATION A/S, ces deux sociétés étant établies dans un Etat membre de l'Union Européenne.

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital est évaluée à 1.035.530.593,- EUR (un milliard trente-cinq millions cinq cent trente mille cinq cent quatre-vingt-treize euros), cours du 9 mai 2005: 1,- DKK=0,134392316 EUR.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à six mille cinq cents euros (6.500,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures 30.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: J. Steffen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, vol. 24CS, fol. 30, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 mai 2005.

P. Bettingen.

(041241.3/202/389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

PurusCo LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 107.851.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 mai 2005.

P. Bettingen.

(041243.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

SOCIETE ARDENNAISE D'INVESTISSEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 67.708.

L'an deux mille cinq, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

JUGENDSTIL S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des sociétés sous le numéro B 59.016,

ici représentée par Monsieur Alain Farana, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 21 avril 2005,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le comparante et le notaire soussigné, restera annexée pour être enregistrée en même temps que le présent acte.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée SOCIETE ARDENNAISE D'INVESTISSEMENT, S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains, constituée par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 16 décembre 1998, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 155 du 10 mars 1999, page 7429.

- qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Deuxième résolution

L'associée unique constate la conversion automatique de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euro au 1^{er} janvier 2002.

Après conversion, le capital social a un montant de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (EUR 12.394,68) représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de cent cinq euros et trente-deux cents (EUR 105,32), sans émission de parts sociales nouvelles, pour le porter d'un montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (EUR 12.394,68) à un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

L'Associée unique déclare avoir libéré le montant de l'augmentation de capital par apport en espèces de sorte que le montant de cent cinq euros et trente-deux cents (EUR 105,32) est à la libre disposition de la société ce qui a été justifié au notaire soussigné

Quatrième résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à deux cent douze mille cinq cents euros (EUR 212.500,-) par l'émission de mille six cents (1.600) parts sociales nouvelles sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associée unique déclare souscrire les mille six cents (1.600) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces d'un montant de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) de sorte que ce montant de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

L'Associée unique décide de réintroduire une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) par parts sociales.

Sixième résolution

L'Associé unique décide en conséquence des résolutions précédentes de modifier l'article 6 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent douze mille cinq cents euros (EUR 212.500,-) représenté par mille sept cents (1.700) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société ou dont elle est responsable à raison de la présente augmentation de capital, est approximativement de trois mille deux cents euros (EUR 3.200,-).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Farana, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, vol. 24CS, fol. 26, case 8. – Reçu 2.001,05 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2005.

G. Lecuit.

(041226.3/220/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

SOCIETE ARDENNAISE D'INVESTISSEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 67.708.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2005.

G. Lecuit.

(041227.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

APROVIA MANAGEMENT GUN, Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: EUR 411.075,-.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 87.902.

RECTIFICATIF

Pour information:

THE THIRD CINVEN FUND (N° 1) LIMITED PARTNERSHIP ayant son siège social au 105-108. Old Broad Street, GB-EC2N 1EH, London, agit pour le compte du general partner CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N° 1) LIMITED.

THE THIRD CINVEN FUND (N° 4) LIMITED PARTNERSHIP ayant son siège social au 105-108. Old Broad Street, GB-EC2N 1EH, London, agit pour le compte du general partner CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N° 1) LIMITED.

THE THIRD CINVEN FUND US (N° 2) LIMITED PARTNERSHIP ayant son siège social au 105-108. Old Broad Street, GB-EC2N 1EH, London, agit pour le compte du general partner CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N° 3) LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03760. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040968.3/581/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

CIRSA CAPITAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 108.008.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the third of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of his colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depository of the present minute.

There appeared:

1. CIRSA BUSINESS CORPORATION S.A., a Spanish Company, having its registered office at Crta de Castellar 298, Terrassa, Barcelona, E-08226 Spain;

2. CIRSA INTERNATIONAL GAMING CORPORATION S.A., a Spanish Company, having its registered office at Crta de Castellar 298, Terrassa, Barcelona, E-08226 Spain;

both here represented by Mrs Frédérique Duculot, private employee, with professional address at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of two proxies under private seal given on April 29, 2005.

Such proxies, after signature *ne varietur* by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting through their mandatory, have decided to form amongst themselves a limited liability company (Société anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation.

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a Société anonyme under the name of CIRSA CAPITAL LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other, place in the municipality by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporate object of the Company is the holding of participations directly or indirectly, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, such as the transfer by sale, exchange or otherwise, of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may in particular issue debt securities in order to fund the purchase by it of (i) debt or other securities issued by international organizations and institutions, sovereign states, public or private enterprises, as well as by any other legal entities and (ii) assets and/or receivables of any other type or nature.

The Company may borrow in any form. It may issue bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of such borrowings and issues to its subsidiaries, affiliated companies. It may also give guarantees in favour of its subsidiaries, affiliated companies.

The Company may further create security over some or all its assets in favour of any person providing finance to it.

The Company may enter into currency exchange and/or interest rate swap agreements, derivatives transactions and other hedging arrangements or similar arrangements. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect it against currency exchange, interest rate risks or similar risks. In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction, which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate purposes, however, without taking advantage of the Act of 31 July 1929 on holding companies.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at one hundred thousand euro (100,000.- EUR) represented by eighty thousand (80,000) shares with a par value of one euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The Company is managed by a board of directors composed of at least three members named the director(s) A and the director(s) B, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Resolutions in writing or (circular resolutions) of the board of directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the directors in person. Such approval may be contained in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at a duly convened directors' meetings.

The use of video conference equipment, conference call and similar means of communications equipment shall be allowed and each participating director able to hear and to be heard by all other participating directors whether or not using this technology shall be deemed to be present in person at such meeting and shall be authorized to vote by video or by telephone.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The Company will be bound in any circumstances but only for all matters not exceeding the value of ten thousand euro (10,000.- EUR), by the joint signature of any two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association. For all matters exceeding the value of ten thousand euro (10,000.- EUR) the Company will be bound by the joint signature of one director A and one director B.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the third Friday in the month of June at 2.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

- 1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2005.
- 2) The first annual general meeting shall take place in 2006.

Subscription and payment

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) CIRSA BUSINESS CORPORATION S.A., prenamed, seventy-nine thousand nine hundred and ninety-nine shares.....	79,999
2) CIRSA INTERNATIONAL GAMING CORPORATION S.A., prenamed, one share	1
Total: eighty thousand shares	80,000

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on Commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its in Company have been estimated at about three thousand and one hundred euro (EUR 3,100.-).

Constitutive meeting

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at five and the number of auditors at one.
2. The following are appointed directors:

Directors A:

- Mr Claude Beffort, General Director, born in Luxembourg, on March 20, 1962, residing at L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo;
- Mr Christian Tailleur, General Director, born in Metz on May 17, 1967, residing at L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo;
- Mr Livius Gorecka, private employee, born in Luxembourg on May 23, 1965, residing at à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

Directors B:

- Mr Manuel Lao Gorina, Director, born on June 14, 1970 in Barcelona, Spain, residing at 9 Crer Bell Camp, Matadepera, Barcelona, Spain;
- Mr Isaac Lahuerta Barbero, Director, born on March 10, 1958 in Barcelona, Spain, residing at Sant. Cugat Del Valles, Barcelona, Spain.

The Company shall be bound for all matters not exceeding the value of ten thousand euro (10,000.- EUR) by the joint signature of any two directors, and for all matters exceeding the value of ten thousand euro (10,000.- EUR) by the joint signature of one director A and one director B.

3. Has been appointed statutory auditor:

ERNST & YOUNG S.A., R.C.S. Luxembourg B 47.771, with registered office at 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2010.

5. The registered office of the Company is established in L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

6. The board of directors is authorized to delegate the daily management of the Company as well as the representation concerning the daily management to a member of the board of directors.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing parties, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trois mai.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1. CIRSA BUSINESS CORPORATION S.A., une Société de droit espagnol, ayant son siège social à Crta de Castellar 298, Terrassa, Barcelone, 08226 Espagne;

2. CIRSA INTERNATIONAL GAMING CORPORATION S.A., une Société de droit espagnol, ayant son siège social a Crta de Castellar 298, Terrassa, Barcelona, E-08226 Espagne,

toutes les deux ici représentées par Madame Frédérique Duculot, employée privée, avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 29 avril 2005.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont, par leur mandataire, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CIRSA CAPITAL LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, par voie directe ou indirecte, sous quelque forme que ce soit, dans toutes Sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, échange ou de toute autre manière, de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut, notamment, émettre des titres afin de financer ainsi l'acquisition (i) de dettes ou de toutes autres valeurs émises par des organisations ou institutions internationales, par des Etats, des entreprises publiques ou privées ou toutes autres personnes morales et (ii) des avoirs et/ou de créances de toute autre forme ou nature.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions et d'obligations, et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et des émissions mentionnés ci-dessus, à ses filiales, Sociétés affiliées. Elle peut également garantir les engagements de ses filiales, Sociétés affiliées.

La Société pourra en outre créer des sûretés portant sur quelques-uns ou tous ses avoirs en faveur de toute personne lui procurant des actifs.

La Société peut effectuer des opérations de change en devise et/ou des opérations d'échange d'intérêts (swaps), des opérations y dérivées et autres opérations de couverture de risque (hedging), ou des opérations similaires. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et tous instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace; ceci inclut des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques similaires.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social, sans pour autant tirer profit de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR) représenté par quatre-vingt mille (80.000) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, étant dénommés le ou les administrateurs A et le ou les administrateurs B, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les résolutions par écrit (ou résolutions circulaires) du conseil d'administration peuvent être valablement prises si elles sont approuvées par écrit et signées par tous les administrateurs en personne. Une telle approbation peut être contenue dans un ou plusieurs documents envoyés par fax, e-mail, télégramme ou telex. Ces résolutions auront la même valeur que des résolutions votées à des réunions du conseil d'administration dûment convoqué.

L'utilisation d'équipement de vidéo conférence, de conférence téléphonique et autres moyens de communication seront autorisés et chaque administrateur pouvant entendre et être entendu par les autres administrateurs, utilisant ou

non ces moyens, sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera autorisé à voter par vidéo ou par téléphone.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La Société est engagée en toutes circonstances mais uniquement pour toutes matières n'excédant pas la valeur de dix mille euros (10.000,- EUR) par les signatures conjointes de deux administrateurs quelconques, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts. Pour toutes matières excédant la valeur de dix mille euros (10.000,- EUR) la Société est engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finira le 31 décembre 2005.

2) La première Assemblée Générale Annuelle aura lieu en 2006.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) CIRSA BUSINESS CORPORATION S.A., préqualifiée, soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	79.999
2) CIRSA INTERNATIONAL GAMING CORPORATION S.A., préqualifiée, une action	1

Total: quatre-vingt mille actions. 80.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les Sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de trois mille cent euros (EUR 3.100,-).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en Assemblée Générale Extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à cinq et celui des commissaires à un.

1. Sont nommés administrateurs:

Administrateurs A:

- Monsieur Claude Beffort, Directeur Général, né à Luxembourg, le 20 mars 1962, demeurant à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo;
- Monsieur Christian Tailleur, Directeur Général, né à Metz le 17 mai 1967, demeurant à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo;
- Monsieur Livius Gorecka, employé privé, né à Luxembourg le 23 mai 1965, demeurant à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

Administrateurs B:

- M. Manuel Lao Gorina, Administrateur, né le 14 juin 1970 à Barcelone, Espagne, résidant à 9 Crer Bell Camp, Matadepera, Barcelone, Espagne;
- M. Isaac Lahuerta Barbero, Administrateur, né le 10 mars 1958 à Barcelone, Espagne, résidant à Sant. Cugat Del Valles, Barcelone, Espagne.

La Société sera engagée, pour toutes matières n'excédant pas la valeur de dix mille euros (10.000,- EUR) par la signature conjointe de deux administrateurs quelconques, et pour toutes matières excédant la valeur de dix mille euros (10.000,- EUR) par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG S.A., R. C. Luxembourg B 47.771, 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2010.

5. Le siège social de la Société est fixé à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la Société concernant cette gestion à un membre du Conseil d'Administration.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Duculot, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, vol. 24CS, fol. 29, case 8. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2005.

A. Schwachtgen.

(041571.3/230/342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

AAXIS HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 62.444.

Décisions de l'assemblée générale des actionnaires du 20 avril 2005

Les personnes suivantes sont mandataires de la société à durée indéterminée:

Conseil de gérance:

- M. Gérard Matheis, conseil, né le 4 décembre 1962 à Luxembourg, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,
- M. Dennis Bosje, conseil, né le 20 novembre 1965 à NL-Amsterdam, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,
- M. Peter Gaze, administrateur de société, né le 27 juin 1951 à Nantgaredig (Etats-Unis), domicilié à 6196 NW 30th Avenue, Boca Raton, FL-33496, Etats-Unis (en remplacement de Monsieur Steven Levine, démissionnaire).

Les gérants ont le pouvoir d'engager la société par leur signature individuelle.

Luxembourg, le 3 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour AAXIS HOLDINGS, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03321. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040997.3/528/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

47440

APROVIA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.047.150,-.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 87.266.

—
RECTIFICATIF

L'actionnaire APPROVIA GROUP HOLDING, S.à r.l., ayant son siège social au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, a changé son nom en APROVIA GROUP HOLDING, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03757. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040969.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

ALEXA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 47.321.

Lors de l'assemblée générale ordinaire reportée du 14 décembre 2004, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de Gianluigi Triboldi, demeurant à Via Landriani 15, I-26015 Soresina, en tant qu'administrateur-délégué à la gestion journalière pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui approuvera les comptes au 31 mars 2005 et qui se tiendra en 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03752. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040970.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

CITI SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 60.118.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, sous la réf. LSO-BE04055, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2005.

Pour le compte de CITI SICAV

CITIBANK INTERNATIONAL PLC (LUXEMBOURG BRANCH)

Signature

(041048.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

CITI SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 60.118.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires

tenue le 17 mai 2005 à 11.00 heures au siège social

- L'Assemblée a décidé de réélire M. Jay Gerken (Président), Mme Ursula Schliessler, M. John Alldis, M. Simon Airey et M. Philip W. Heston au poste d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. ont été élus en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé pour l'année comptable commençant le 1^{er} janvier 2005.

- L'Assemblée a ratifié la réélection de M. John Alldis et Mme Ursula Schliessler en qualité d'Administrateur-délégué qui peuvent agir comme représentant unique de la Société et peuvent signer seuls tout acte de gestion journalière.

Pour le compte de CITI SICAV

CITIBANK INTERNATIONAL PLC (LUXEMBOURG BRANCH)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE04049. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041054.3/984/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

GIMLI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 106.083.

In the year two thousand five, on the twenty-first day of April.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BOROMIR, S.à r.l., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller (R.C.S. 106.082), here represented LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., a company having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 37.974, itself here represented by Mrs Karine Vautrin, lawyer, residing professionally in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller and Mr Ronald Chamielec, accountant, residing professionally in L-2419 Luxembourg, 9, rue Schiller, acting jointly in their respective qualities of attorney-in-fact A, by virtue of a proxy given on April 19, 2005.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, it is the sole actual shareholder of GIMLI, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary on the 8th of February 2005, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association have been amended by deed of the undersigned notary on February 15, 2005, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations;
- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the date of the closing of the financial year and decides to fix the book year into a book year starting on July 1st and ending on June 30 of the following year. The current book year has started on February 16, 2005, and will end on June 30, 2005, included.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend articles 15 and 16 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of July and ends on the 30th of June of the following year.»

«**Art. 16. (first paragraph).** Each year on June 30, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.»

Their being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BOROMIR, S.à r.l., dont le siège social est établi à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller (R.C.S. 106.082), ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., une société ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg numéro B 37.974,

elle-même ici représentée par Madame Karine Vautrin, juriste, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller et Monsieur Ronald Chamielec, comptable, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

agissant conjointement en leur qualité de fondés de pouvoirs A, en vertu d'une procuration datée du 19 avril 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société GIMLI, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 8 février 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné du 15 février 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la clôture de l'année sociale et de fixer l'année sociale débutant le 1^{er} juillet et finissant le 30 juin de l'année suivante. L'année sociale en cours ayant débuté le 16 février 2005, se terminera le 30 juin 2005 inclus.

Deuxième résolution

L'associé unique déclare modifier les articles 15 et 16 des statuts comme suit:

«**Art. 15.** L'année sociale commence le 1^{er} juillet et se terminera le 30 juin de l'année suivante.»

«**Art. 16. (premier alinéa).** Chaque année, le 30 juin, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Vautrin, R. Chamielec, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, vol. 148S, fol. 6, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

G. Lecuit.

(041234.3/220/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

GIMLI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 106.083.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

G. Lecuit.

(041236.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

AL YASSAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 85.922.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04593, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2005.

Pour AL YASSAT

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(041398.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

AL YASSAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 85.922.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04596, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2005.

Pour AL YASSAT

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(041399.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

GOUDERIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 73.735.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 13 mai 2005 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs:
- Monsieur Michael Weder,
- Monsieur Michael Repolusk,
- Madame Sibylle Hefti,
- Monsieur Peter Meyer,

jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2004;
- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, THEMIS AUDIT LIMITED, jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2005.

Pour GOUDERIAL S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE04853. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041032.2/1005/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

GOUDERIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 73.735.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE04850, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(041034.3/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

REDA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 60.405.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 13 mai 2005*

Monsieur De Bernardi Angelo, Monsieur Botto Poala Ercole et Madame Ries-Bonani Marie-Fiore sont renommés administrateurs pour une nouvelle période d'un an. Monsieur Arno' Vincenzo est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Pour extrait sincère et conforme

REDA INTERNATIONAL S.A.

E. Botto Poala / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE04182. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040975.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

ROMINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.
R. C. Luxembourg B 97.727.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BE04563, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(041318.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

47444

CORROSION SERVICES CONSULTANT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 55.769.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04513, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 mai 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(041064.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

CORROSION SERVICES CONSULTANT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 55.769.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04520, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 mai 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(041072.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

OD INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) PARTICIPATION, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 93.852.

EXTRAIT

L'associé unique de la société, OFFICE DEPOT OVERSEAS LIMITED, une société de droit des Bermudes, ayant son siège social à Canon's Court, 22, Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermuda, inscrite auprès du registre des sociétés des Bermudes sous le numéro 33642, a décidé en date du 26 avril 2005:

de nommer, pour une durée illimitée et avec effet immédiat, M. Ernst Wessel, directeur de société, né à Naarden (Pays-Bas), le 6 avril 1963, résidant à Aharnstrasse, 43B, 40667 Meerbusch, Allemagne, comme gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OFFICE DEPOT OVERSEAS LIMITED

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04759. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040977.3/2460/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

LA BERGERIE DE CALA ROSSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 97.399.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 novembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 63 du 16 janvier 2004, modifiée par-devant le même notaire en date du 7 décembre 2004, acte en voie de publication.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03793, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LA BERGERIE DE CALA ROSSA S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(040993.3/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

47445

EUROFASHION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 85.785.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 12 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 742 du 15 mai 2002

—

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03787, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROFASHION S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(040992.3/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

THALEYA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 83.535.

—

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue le 23 mai 2005 que le siège social de la Société a été transféré avec effet immédiat du 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2005.

Pour la Société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Administrateur

P. Kotoula / S. Mellinger

Administrateur / Fondée de pouvoirs

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05315. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041074.3/805/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

ATK, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6630 Wasserbillig, 64, Grand-rue.
H. R. Luxemburg B 75.520.

—

Im Jahre zweitausendfünf, den zweiten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Ist erschienen:

Herr Albert Theis, Ausbeinunternehmer, wohnhaft in D-66453 Gersheim, Erfweilerstrasse 1A, handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ATK, S.à r.l., mit Sitz in L-5416 Ehnen, 5, route du Vin,

gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 6. April 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 594 vom 19. August 2000,

abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 22. Juli 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1463 vom 10. Oktober 2002,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 75.520.

Alsdann ersucht der Komparent den amtierenden Notar den nachfolgenden Beschluss zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Der vorbenannte Anteilhaber Albert Theis beschliesst den Sitz der Gesellschaft nach L-6630 Wasserbillig, 64, Grand-Rue zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses beschliesst der Anteilhaber Artikel 4 Absatz 1 der Statuten abzuändern wie folgt:

Art. 4, Absatz 1. Der Sitz der Gesellschaft ist in Wasserbillig.

Dritter Beschluss

Das Kapital wird von 500.000,- LUF in 12.394,6762 EUR umgewandelt (Umwandlungskurs: 1,- EUR=40,3399 LUF) und um 5,3238 EUR aufgestockt. Die Aufstockung geschieht vermittels Einzahlung in die Kasse der Gesellschaft von 5,3238 EUR.

47446

Vierter Beschluss

In Folge der Kapitalumwandlung wird Artikel 5 der Statuten wie folgt abgeändert:

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendvierhundert Euro (12.400,- EUR) eingeteilt in hundert (100) Anteile zu je einhundertvierundzwanzig Euro (124,- EUR).

Diese Anteile wurden vollständig und in bar von dem einzigen Anteilhaber eingezahlt, so daß die Summe von zwölftausendvierhundert Euro der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Abschätzung

Die Kosten und Honorare welcher der Gesellschaft aus gegenwärtiger Urkunde erwachsen werden abgeschätzt auf 720,- EUR.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat der Komparent mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Theis, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, vol. 148S, fol. 22, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 18. Mai 2005.

P. Decker.

(041334.3/206/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

ATK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 64, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 75.520.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(041336.3/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

METRIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 49.095.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme METRIX S.A., avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy,

constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg en date du 26 octobre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 39 du 25 janvier 1995,

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 29 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 153 du 6 février 2004,

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 24 mars 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 49.095.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich,

qui désigne comme secrétaire Madame Danielle Origer, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Corinne Stepien, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des annonces parues au Recueil du Mémorial C N° 319 du 12 avril 2005 et N° 353 du 20 avril 2005, au D'Wort des 12 et 20 avril 2005,

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

II. Les actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires ou leurs mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, de laquelle il résulte

que sur les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social, six cent trente-six (636) actions sont représentées.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La présente assemblée ayant été régulièrement convoquée et réunissant un quorum de plus de cinquante pourcent (50%) des actions émises en circulation, les actionnaires peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Rapport du Commissaire à la liquidation.
2. Décharge aux Administrateurs, au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
3. Clôture de la liquidation.
4. Indication de l'endroit où seront déposés et conservés pendant cinq ans les livres et documents sociaux.
5. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport du Commissaire à la liquidation soumis à l'Assemblée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur la société Monsieur Philippe Mediavilla, directeur général, demeurant à F-06560 Valbonne (France), 2B, place de la Vignasse, né à Etterbeck (Belgique) le 25 mai 1964 et au Commissaire à la liquidation, ABAX AUDIT, S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 27.761, pour l'accomplissement de leurs fonctions concernant la liquidation de la société.

Troisième résolution

L'assemblée générale déclare que la liquidation de la société est en conséquence à considérer comme close et que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.20 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à environ 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, D. Origer, C. Stepien, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2005, vol. 148S, fol. 16, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 18 mai 2005.

P. Decker.

(041345.3/206/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

CB RICHARD ELLIS INVESTORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 94.168.

Il résulte d'une résolution du seul associé en date du 12 mai 2005 que M. Carlo Romano, né le 24 avril 1973 à Corno, en Italie, et demeurant à Corso Garibaldi 59, Milan, en Italie, est nommé en tant que gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2005.

Pour avis conforme

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE04051. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041078.3/805/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

SAROMA INVEST, Société Coopérative.

Siège social: Mondorf-les-Bains.

R. C. Luxembourg B 108.009.

STATUTS

Art. 1^{er}. Constitution

Entre les soussignés:

1. Brandebourg Renée, commerçant, demeurant à F-57570 Puttelange les Thionville;
2. Brandebourg Marcel, commerçant, demeurant à F-57570 Puttelange les Thionville;
3. Boudin Jean-Pierre, retraité, demeurant à F-16440 Mouthiers sur Boeme;
4. Chailly Yvon, Ingénieur, demeurant à F-16110 Pérignac;
5. Didierjean Eric Agent Commercial, demeurant à F-54200 Francheville;
6. Mignon Claude, agent de technique, demeurant à F-16440 Mouthiers sur Boeme;
7. Nivard Joël, retraité, demeurant à F-55100 Verdun;
8. Lemaire Xavier Indépendant, demeurant à F-88600 Epinal;
9. Lemaire Marc, Indépendant, demeurant à L-5612 Mondorf-les-Bains;
10. Petit Jacques, Agent Commercial, demeurant à F-51100 Rilly la Montagne;
11. Stcherbinine Jean-Marie Commerçant, demeurant à F-55100 Verdun,

et toute autre personne physique ou morale qui adhérera par la suite aux présents statuts et qui sera admise dans la société, il est fondé une Société Coopérative régie par les articles 113 et suivants concernant les Sociétés Coopératives de la Loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée et pourra l'être, ainsi que par les dispositions des présents statuts.

Art. 2. Dénomination

1. La Société Coopérative est dénommée SAROMA INVEST.
2. Le siège social est établi à Mondorf-les-Bains au Grand-Duché de Luxembourg.
3. Celui-ci pourra être transféré à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.
4. Il peut être créé par décision du Conseil d'Administration des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet

1. La Société Coopérative a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.
2. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.
3. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.
4. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.
5. La société a également pour objet la gestion d'actif pour son propre patrimoine.
6. Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles, et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée

1. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Responsabilité

1. La société est à responsabilité limitée. Elle n'est tenue qu'à concurrence de son capital social.
2. La responsabilité de chaque associé coopérateur est limitée à la valeur de ses parts sociales.
3. Les membres de la Société Coopérative ne seront tenus chacun, ni solidairement, ni individuellement de façon indéfinie.

Art. 6. Capital Social

1. Le capital social est illimité. Son minimum est fixé à trente cinq mille euros (35.000 EUR).
2. Il est formé de parts nominatives et indivisibles d'une valeur nominale de 100 EUR chacune.
3. Les parts sociales sont créées en titres unitaires ou en certificats représentatifs. Les parts sociales sont transmissibles entre associés coopérateurs, selon les conditions prévues par l'Article 8. Elles sont incessibles à des tiers.
4. L'augmentation du capital social se fait par suite d'admission de nouveaux associés coopérateurs ou de souscription de parts nouvelles.
5. Le capital social est susceptible de réduction par suite de démission, d'exclusion, de décès, d'interdiction, de liquidation de biens, de faillite personnelle, de déconfiture, de dissolution de la communauté conjugale des associés coopérateurs ou de dissolution d'une personne morale adhérente à la Société Coopérative. Toutefois, le capital social souscrit ne pourra être réduit au-dessous du minimum défini.

Art. 7. Les Parts Sociales

1. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société Coopérative qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part ou pour des parts indivises entre copropriétaires. En conséquence, les copropriétaires indivis d'une ou plusieurs

parts sont tenus de se faire représenter auprès de la Société Coopérative par un seul d'entre eux, agréé par le Conseil d'Administration.

2. La Société Coopérative émet deux catégories de parts sociales:

- Les parts sociales de la catégorie A qui ouvrent droit au vote dans les Assemblées.
- Les parts sociales de la catégorie B qui sont des droits pécuniaires sans droit de vote dans les Assemblées, mais qui ouvrent droit à un dividende double.

3. La rémunération des parts sociales se fera sous forme de dividende. Le dividende servi aux parts sociales est fixé annuellement par l'assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration et en fonction des résultats de l'exercice clos.

4. La Société Coopérative se libérera valablement entre les mains du représentant des indivisaires du dividende relatif aux parts concernées et de toute autre créance revenant à l'indivision.

5. Les indivisaires n'en demeurent pas moins tenus conjointement et solidairement des obligations résultant pour les associés coopérateurs des présents statuts.

Art. 8. Cession des Parts Sociales

1. Le Conseil d'Administration peut autoriser le transfert de tout ou partie des parts d'un associé coopérateur à un ou plusieurs autres associés coopérateurs.

2. La cession ne peut pas être autorisée si elle a pour résultat de réduire le nombre de parts d'un sociétaire au-dessous du minimum exigé à l'Article 10 §2 pour avoir la qualité d'associé coopérateur.

3. Un refus de l'autorisation de cession de parts sociales entre associés coopérateurs conforme au §2 ci-dessus devra être motivé par le Conseil d'Administration.

4. Les associés coopérateurs intéressés pourront exercer un recours devant la prochaine Assemblée Générale. Ils devront faire part au Conseil d'Administration de leur désaccord. Celui-ci devra, dans ce cas, porter la question à l'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale suivante.

Art. 9. Remboursement des Parts Sociales

1. Les parts sociales sont remboursables en cas de démission, d'exclusion, d'interdiction, de liquidation de biens, de faillite personnelle, de déconfiture, de dissolution de la communauté conjugale d'un associé coopérateur ou de dissolution d'une personne morale ayant qualité d'associé coopérateur.

2. Le remboursement des parts s'effectue à leur valeur nominale sans préjudice des intérêts relatifs à ces parts dans les réserves pouvant revenir à l'intéressé. En tout état de cause, le remboursement du capital social est réduit à due concurrence de la contribution de l'associé coopérateur concerné aux pertes inscrites au bilan lorsque celles-ci sont supérieures aux réserves autres que la réserve légale, les réserves indisponibles, et la réserve constituée pour compensation de parts annulées.

3. Le Conseil d'Administration fixe la date de paiement des sommes dues de façon à éviter tout préjudice au bon fonctionnement de la Société Coopérative. Toutefois, le délai de remboursement des parts sociales ne pourra excéder un an à compter de la date de la démission ou de l'exclusion et des autres cas pouvant entraîner le remboursement.

4. Le retrait de l'associé coopérateur ne doit pas avoir pour effet de réduire le capital social de la Société Coopérative au-dessous du minimum fixé à l'Article 6 §1 des présents statuts. Si tel était le cas, le Conseil d'Administration peut différer l'acceptation du retrait jusqu'à remplacement de l'associé coopérateur intéressé, la durée de ce différé ne pouvant excéder 18 mois.

Art. 10. Admission et Obligations des Associés Coopérateurs

1. L'admission des associés coopérateurs est décidée par le Conseil d'Administration. Il peut déléguer ses pouvoirs à l'un de ses membres ou à un comité constitué à cet effet en son sein. Le défaut de réponse à une demande d'adhésion ne vaut pas acceptation.

2. Pour être associé coopérateur, la souscription à un minimum de 5 parts sociales est requise.

3. Chacun des associés coopérateurs peut saisir le Conseil d'Administration dans les trois mois, sous peine de forclusion, en contestation d'une nouvelle admission. Dans ce cas, la question doit être portée à l'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale suivante et être soumise à un vote.

4. Les héritiers d'un associé coopérateur décédé succèdent aux droits et obligations de ce dernier à l'égard de la Société Coopérative conformément à l'Article 8, sous réserve de l'agrément du Conseil d'Administration.

5. Tout associé coopérateur s'engage à libérer la quote-part du capital social correspondant aux parts souscrites dans les délais et aux conditions fixés par le Conseil d'Administration.

Art. 11. Retrait / Exclusion

1. Le Conseil d'Administration est habilité à accepter la démission d'un associé coopérateur et à fixer les modalités de remboursement de sa quote-part dans le capital social, conformément aux dispositions de l'Article 9 §2.

2. La suspension d'un associé coopérateur au sein de la société ou son exclusion peut être prononcée par le Conseil d'Administration pour toute raison grave, notamment en cas de procédure contentieuse ou d'action judiciaire à son encontre et lorsqu'il est, même involontairement, concerné par des faits préjudiciables à la Société Coopérative. La décision du Conseil d'Administration est immédiatement exécutoire.

3. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer préalablement à cet égard qu'à la condition de réunir le quorum des deux tiers de ses membres qui se prononcent à la majorité des deux tiers des Administrateurs présents.

4. La décision de suspension ou d'exclusion peut faire l'objet d'un recours devant l'Assemblée Générale. Se recours doit être exercé par l'associé coopérateur intéressé, sous peine de forclusion, dans un délai de 3 mois à dater de la notification par le Conseil d'Administration de la décision. Le recours doit être notifié au Président du Conseil d'Administration qui saisira la première Assemblée Générale suivante. Ce recours n'est pas suspensif.

Art. 12. L'Assemblée Générale

1. L'Assemblée Générale est composée de l'ensemble des associés coopérateurs régulièrement inscrits dans le registre des sociétaires.

Seuls les coopérateurs titulaires de parts de la catégorie A disposent d'un droit de vote.

2. L'Assemblée Générale Annuelle des associés coopérateurs se réunit de plein droit au siège social, le premier mardi du mois de juin à 10 heures.

3. Si ce jour est férié, l'Assemblée Générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

4. Les convocations aux Assemblées Générales ne sont pas nécessaires lorsqu'elles ont lieu conformément aux présents statuts, que tous les associés coopérateurs sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'Ordre du Jour tenu à leur disposition au moins 15 jours avant la date des Assemblées Générales au siège de la société ou qui leur est adressé à leur demande.

5. Les convocations aux Assemblées Générales sont valablement adressées à un seul copropriétaire indivis de parts sociales, représentant l'ensemble des indivisaires.

6. L'Assemblée Générale Ordinaire est également convoquée par le Conseil d'Administration dans les deux mois au plus tard, à la demande du cinquième au moins de ses membres.

7. L'Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée par le Conseil d'Administration dans les deux mois au plus tard, à la demande du quart au moins des membres.

8. L'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale est arrêté par le Conseil d'Administration. Tout membre de l'Assemblée Générale peut inscrire des questions à l'Ordre du Jour. Seules les questions portées à l'Ordre du Jour au plus tard trois semaines avant la tenue de l'Assemblée Générale peuvent être mises en délibération.

9. L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou, en cas d'empêchement, par le Vice-Président.

10. Le vote par procuration est admis à condition qu'il soit limité à un seul pouvoir et qu'il soit confié à un associé coopérateur ayant au moins le même nombre de parts sociales que son mandant.

11. Les résolutions prises par l'Assemblée Générale et les pouvoirs de cette Assemblée se déterminent suivant les mêmes règles que dans les sociétés anonymes.

Art. 13. Composition du Conseil d'Administration

1. Le Conseil d'Administration est composé de coopérateurs associés élus par l'Assemblée Générale à la majorité des suffrages exprimés pour une durée de trois ans renouvelables. Les Administrateurs sortants sont rééligibles.

2. Le nombre d'Administrateurs est fixé à trois membres au minimum et à cinq au maximum.

3. Tout Administrateur devra justifier de la propriété d'un nombre minimal de cinq parts sociales au jour de sa nomination au Conseil d'Administration. Ces parts sont affectées à la garantie de tous les actes de sa gestion. Elles sont inaliénables pendant la durée de son mandat.

4. Le Conseil d'Administration est tenu de donner connaissance à l'Assemblée Générale des candidatures au mandat d'Administrateur qui lui auront été notifiées par les intéressés, au moins dix jours ouvrables avant la tenue des Assemblées Générales.

5. En cas de vacance par décès, démission, départ, ou empêchement pour toute autre cause d'un Administrateur, le Conseil d'Administration peut procéder provisoirement à son remplacement en conformité avec les conditions du présent Article §3.

6. Le choix du Conseil doit être soumis à la ratification de la prochaine Assemblée Générale. Si la nomination faite par le Conseil d'Administration n'était pas ratifiée par cette Assemblée, les délibérations prises avec l'Administrateur et les actes accomplis par lui n'en seront pas moins valables.

7. Les membres du Conseil d'Administration peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale conformément aux règles de droit commun. Les Administrateurs sont responsables, individuellement ou solidairement, suivant le cas, envers la Société Coopérative ou envers les tiers, des fautes commises dans leur gestion.

8. Toute convention entre la Société Coopérative et l'un de ses Administrateurs doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration. Il en est de même pour toute convention entre la Société Coopérative et une autre entreprise si un Administrateur de la Société Coopérative est Propriétaire, Associé indéfiniment responsable, Gérant, Administrateur, Directeur Général ou membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance de ladite entreprise.

Art. 14. Présidence et Réunion du Conseil d'Administration

1. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président, un Vice-président et un Secrétaire.

2. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou lorsque deux Administrateurs au moins le demandent, au siège social ou dans tout autre lieu, aussi souvent que l'intérêt de la Société Coopérative l'exige.

3. En cas d'urgence, les Administrateurs peuvent émettre leur vote par le biais de tout moyen de communication adéquat. Une décision par écrit sous cette forme, conforme au §11 ci-dessous, approuvée et signée par les Administrateurs, produira les mêmes effets qu'une décision prise en réunion.

4. Le Conseil d'Administration est chargé de la gestion de la Société Coopérative dont il doit assurer le bon fonctionnement. Il dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer toutes les affaires sociales et pourvoir à tous les intérêts sociaux sans limitation autre que celle résultant des pouvoirs et attributions expressément réservés à l'Assemblée Générale par les textes législatifs ou réglementaires et par les présents statuts.

5. La société est engagée en toute circonstance par les signatures conjointes du Président ou du Vice-président et d'un Administrateur, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration.

6. Le Conseil d'Administration autorise le Président ou un Administrateur-délégué à cette fin, à exercer toutes actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant.

7. Les opérations courantes de gestion financière, notamment l'administration des versements et des retraits des sociétaires, sont du ressort du Conseil d'Administration.

8. Le Conseil d'Administration établit à la clôture de chaque exercice un inventaire et des comptes annuels. Il rédige en outre un rapport à l'adresse des associés coopérateurs sur la marche de la Société Coopérative pendant l'exercice écoulé.

9. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs Administrateurs qui prendront la dénomination d'Administrateurs délégués.

10. Il peut aussi confier telle tâche précise ou donner mandat pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs choisis dans ou hors son sein, sociétaires ou non.

11. Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la majorité des membres se prononce. Le vote par procuration au Conseil d'Administration n'est pas autorisé. En cas d'égalité des voix, celle du Président ou, en cas d'empêchement, celle du Vice-président, est prépondérante.

Art. 15. Surveillance des Comptes Sociaux

1. L'organisation et la gestion de la société sont contrôlées par un Réviseur d'Entreprises.

2. Le Réviseur d'Entreprises est nommé pour trois ans par l'assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire sur proposition du Conseil d'Administration. Son mandat est renouvelable.

Art. 16. Année Sociale, Répartition des Bénéfices et des Pertes

1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence par dérogation au jour de constitution de la société.

2. Sur propositions du Conseil d'Administration, l'assemblée Générale décide annuellement de l'affectation du bénéfice ou du déficit résultant de l'activité de la société, compte tenu des résultats générés par secteur d'activités et des responsabilités dévolues à chaque associé coopérateur dans la marche de la société.

3. Sur l'excédent net du bilan, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Art. 17. Dissolution - Liquidation

1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée Générale à l'unanimité.

2. L'assemblée Générale nomme les liquidateurs, détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Art. 18. Respect des Dispositions Statutaires

L'adhésion à la Société Coopérative comporte engagement à se conformer aux présents statuts et au règlement intérieur de la Société Coopérative.

Art. 19. Disposition Générale

Pour tous les points qui n'ont pas été spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux textes législatifs ou réglementaires tel qu'ils ont été et pourront être modifiés.

Faits à Luxembourg, le 20 mai 2005 en six originaux.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05320. – Reçu 812 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041645.3/000/232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

CLARENVILLE CDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 86.222.

Il résulte d'une décision prise par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire lors de sa tenue le 20 mai 2005 que Monsieur Jan-Willem van Koeverden Brouwer, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommé administrateur de la société avec effet immédiat au 20 mai 2005 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Armin Kirchner. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur.

La société prend note du changement d'adresse des administrateurs TMF CORPORATE SERVICES S.A. et Monsieur Hugo Neuman au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour la société

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05325. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041079.3/805/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

MELCHIOR CDO 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 79.144.

Il résulte d'une décision prise par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire lors de sa tenue le 28 mars 2003 que Monsieur Hugo Neuman, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été nommé administrateur de la société avec effet immédiat au 28 mars 2003 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Maggy Kohl. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur.

Il résulte également que TMF CORPORATE SERVICES S.A., administrateur de sociétés, domiciliée professionnellement au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été nommée administrateur de la société avec effet immédiat au 28 mars 2003 en remplacement de l'administrateur démissionnaire TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2005.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05323. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041099.3/805/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

NEW2DM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 108.012.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le douze mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. MAYBIRD HOLDING S.A., société établie et ayant son siège social à L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Philippe Chantereau, expert-comptable, demeurant à Leudelange.

2. WHITNEY STRATEGIES LTD., enregistrée sous le numéro 17459, avec siège social au Jasmine Court, 35A, Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize,

ici représentée Monsieur Philippe Chantereau, préqualifié,

en vertu d'un mandat général, donné à Belize City, Belize le 15 janvier 2001.

Lequel mandat général restera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Lesquelles comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de New2DM S.A.

Le siège est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet la recherche, la conception, le développement, la fabrication et la diffusion de prothèses et de matériel prothétique et médical, d'implants et d'instrumentations, de moteurs chirurgicaux et d'endoscopie.

En outre, elle peut faire toutes opérations mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptible d'en favoriser le développement, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, notamment par la prise de participations dans des entreprises ou la location de fonds de commerce similaires ou par la création de filiales ou succursales.

La société a, en outre, pour objet, toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelle que forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle

de toute entreprise, acquérir par apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

D'autre part, la société a pour objet pour son compte ou pour le compte de tiers, l'accomplissement au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, de toutes prestations en matières de marketing et de services informatiques, gestion, conseils en entreprises et études de marché.

La société a également pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres.

Capital social, Actions

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-quatre mille (EUR 34.000,-) euros, représenté par trente-quatre (34) actions d'une valeur nominale de mille (EUR 1.000,-) euros chacune.

Le capital autorisé de la société est établi à deux cent cinquante mille (EUR 250.000,-) euros divisé en deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de mille (EUR 1.000,-) euros chacune.

Le Conseil d'Administration de la société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 12 mai 2005 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Administrations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription. Il pourra également décider l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq (5) ans.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Administration, Surveillance

Art. 5. La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une, place d'administrateur, les administrateurs restant ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'Administrateur-Délégué, soit par la co-signature de l'administrateur-délégué et d'un autre membre du Conseil d'Administration.

Surveillance

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 8. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de février à 15.00 heures, même si ce jour est un jour férié, à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq (5) jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finira le 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les comparantes, précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) MAYBIRD HOLDING S.A., préqualifiée, trente-trois actions	33
2) WHITNEY STRATEGIES, préqualifiée une action	1
Total: trente-quatre actions	34

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de trente-quatre mille (EUR 34.000,-) euros est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents (EUR 1.800,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant, les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Cyril Duchamp, ingénieur diplômé, né le 27 août 1969 à Saint-Quentin, demeurant à F-69006 Lyon, rue Pierre Corneil;

b) Monsieur Philippe Chantreau, expert comptable, né le 27 avril 1962 à Blois, demeurant à L-3376 Leudelange, 36, Domaine Op Hals;

c) Madame Monique Hoffmann, employée privée, né le 7 juin 1962 à Luxembourg, demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche, 52, rue Mandelot.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

WILLBURN CONSULTING S.A., R. C. B numéro 88.518, une société avec siège social à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2011.

5) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté d'élire en son sein Monsieur Cyril Duchamp et Madame Monique Hoffmann, préqualifiés, aux fonctions d'administrateurs-délégués qui auront tous pouvoirs pour engager la société par leur seule signature.

6) Le siège social de la société est fixé à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Réunion du Conseil d'Administration

Et à l'instant, s'est réuni le Conseil d'Administration qui, après avoir constaté que la totalité de ses membres était présente ou représentée, a décidé à l'unanimité des voix d'élire Monsieur Cyril Duchamp et Madame Monique Hoffmann, préqualifiés, aux fonctions d'administrateurs-délégués avec tous pouvoirs pour engager la société par leur seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Chantereau, C. Duchamp, M. Hoffmann, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, vol. 148S, fol. 48, case 3. – Reçu 340 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2005.

A. Schwachtgen.

(041674.3/230/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

GSC EUROPEAN CDO 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 89.455.

Il résulte d'une décision prise par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire lors de sa tenue le 13 mai 2005 que Monsieur Jan-Willem van Koeverden Brouwer, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommé administrateur de la société avec effet immédiat au 13 mai 2005 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Armin Kirchner. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur.

La société prend note du changement d'adresse des administrateurs TMF CORPORATE SERVICES S.A. et Monsieur Hugo Neuman au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2005.

Pour la société

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03845. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041100.2/805/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 19.345.490,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 76.151.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE04993, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

W. Wedlake.

(041137.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

CAPITAL INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 36.777.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 17 février 2005

En date du 17 février 2005, le Conseil d'Administration de CAPITAL INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY S.A. a décidé:

- d'accepter, avec effet au 31 janvier 2005, la démission de Madame Agnès Laruelle en qualité d'administrateur de la société;

- de coopter Monsieur Philippe Durand en qualité d'administrateur de la société, avec effet au 31 janvier 2005, en remplacement de Madame Agnès Laruelle démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2005.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE01234. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041164.3/1024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

47456

BEETHOVEN CDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 84.100.

Il résulte d'une décision prise par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire lors de sa tenue le 13 mai 2005 que Monsieur Jan-Willem van Koeverden Brouwer, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommé administrateur de la société avec effet immédiat au 13 mai 2005 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Nick Martin. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur.

Il résulte également d'une décision prise par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire lors de sa tenue le 13 mai 2005 que Michel Feuga, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommé administrateur de la société avec effet immédiat au 13 mai 2005 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Marc Chong Kan. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2005.

Pour la société

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05175. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041103.3/805/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

ARGENTA LIFE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 27, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 36.509.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 22 avril 2005

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société anonyme ARGENTA LIFE LUXEMBOURG S.A. qui s'est tenue au siège social de la société le 22 avril 2005 que:

à l'unanimité, le mandat du Réviseur d'entreprises, la société DELOITTE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Luxembourg (L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf) a été renouvelé et ce pour le terme d'une année supplémentaire prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire qui statuera sur l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Schiltz

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE04213. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041125.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

FRANCE LUXEMBOURG INVEST ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 31.584.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2005

Le mandat des administrateurs venant à échéance, l'Assemblée décide de reconduire le mandat des administrateurs sortants, Messieurs Jacques Betti, Justin Cerasani, Pierre Filliger, Jean-Claude Finck, Lucien Miara et Roger Scemama. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2006.

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes a été fixé à un an lors de l'Assemblée Générale de 2004.

En raison du changement d'exercice social et de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire, l'Assemblée procède prématurément au renouvellement du Commissaire aux Comptes DELOITTE S.A. pour un terme d'un an, c'est à dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2006.

Luxembourg, le 15 avril 2005.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02820. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041162.3/1122/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

47457

INTESA EUROGLOBAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 66.810.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2005

En date du 29 avril 2005, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Francis Candylaftis, Monsieur Franco Mugnai, Monsieur Enrico Maiocchi en qualité d'Administrateurs de la SICAV pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2006;
- de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Franco Mugnai, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2006;
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2006.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE01228. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041165.3/1024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

AMERICAN EXPRESS WORLD EXPRESS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 66.367.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2005

En date du 28 avril 2005, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de M. John Calverley, M. John K. O'Brien, M. Robert Friedman, M. Benoit de Ponthaud et M. Jean-Claude Wolter en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2006;
- de reconduire le mandat de ERNST & YOUNG S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2006.

Luxembourg, le 3 mai 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE01215. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041166.3/1024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

VG ADVISORS S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 85.530.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 avril 2005

En date du 13 avril 2005, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reconduire le mandat de Monsieur Italo Zito, de Monsieur Vittorio Ghidella, de Monsieur Renzo Triulzi, de Monsieur Antoine Gilson de Rouvieux, de Monsieur Raffaele Volonte en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006.
- de reconduire le mandat de DELOITTE S.A. en qualité de Commissaire aux Comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006.

Luxembourg, le 20 avril 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE01226. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041167.3/1024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

DEUTSCH AFRIKANISCHE FINANZ UND INVESTMENT GESELLSCHAFT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 17.919.

L'an deux mille cinq, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DEUTSCH AFRIKANISCHE FINANZ UND INVESTMENT GESELLSCHAFT A.G., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B numéro 17.919, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 5 novembre 1980, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 293 du 17 décembre 1980 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte sous seing privé du 26 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 6 du 2 janvier 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandrine Ortwerth, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nicole Henoumont, employée privée, demeurant à Martelange (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Guy Glesener, conseiller juridique, né à Luxembourg le 2 décembre 1946, demeurant à L-2311 Luxembourg, 133, avenue Pasteur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à sept cents euros (EUR 700,00).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Ortwerth, N. Henoumont, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 22 avril 2005, vol. 406, fol. 32, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert le 20 mai 2005.

M. Lecuit.

(041779.3/243/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

ALTERNATIVE STRATEGY ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 66.651.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 19 avril 2005

En date du 19 avril 2005, le Conseil d'Administration a décidé:

- D'accepter la démission de Jean-Jacques Bensoussan, en tant qu'administrateur, en date du 19 avril 2005;
- D'accepter la cooptation de Monsieur Philippe Durand, comme administrateur, en date du 19 avril 2005, en remplacement de Monsieur Jean-Jacques Bensoussan, démissionnaire.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02605. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041168.3/1024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

SORENTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 108.021.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the eleventh of May.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 47.765, a company with registered office at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

2) THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 47.852, a company with registered office at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

both here represented by Mr. Maxime Hougardy, private employee, with professional address at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of two proxies under private seal given on May 9, 2005.

The said proxies, after signature *ne varietur* by the mandatory of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, declare to incorporate a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), the Articles of which they have established as follows:

Title I.- Form - Object - Name - Registered Office - Duration

Art. 1. Between the present and following members there is hereby formed a *société à responsabilité limitée* governed by actual laws, especially the laws of August 10, 1915 on commercial companies and of September 18, 1933 on «*sociétés à responsabilité limitée*», as amended, and the present Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company is incorporated under the name of SORENTE, S.à r.l.

Art. 3. The object of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, so far as the Company shall be considered as a «*Société de Participations Financières*» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other, place within the Grand Duchy of Luxembourg by a common decision of the partners.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Art. 7. The shares shall be transferable to third parties which are not partners only with the prior approval of the partners representing at least three quarters of the capital.

Otherwise the shares shall be freely transferable among partners.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the average of the last three balance sheets of the Company and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Art. 8. The life of the Company does not come to an end by liquidation, bankruptcy or insolvency of any partner.

Title III.- Management

Art. 9. The Company is managed by one or more managers, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members.

Towards third parties the Company is validly bound by the joint signatures of the majority of the managers.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest individual powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either partners or not.

Art. 10. Resolutions are validly adopted when passed by partners representing more than half of the capital. However, resolutions concerning an amendment of the Articles of Incorporation must be taken by a vote of the majority in number of the members representing at least three quarters of the capital. If no quorum is reached at a first meeting of the partners, the partners are convened by registered mail to a second meeting with at least fifteen calendar days notice, which will be held within thirty calendar days from the first meeting.

At this second meeting, resolutions will be taken by the majority of votes of the partners whatever majority of capital be represented.

Any ordinary or extraordinary meeting of partners is convened on 5 calendar days notice. The calling of such meeting shall be mandatory if requested by the majority partners holding the majority of shares in the Company

Title IV.- Financial Year - Balance Sheet - Distributions

Art. 11. The Company's financial year runs each year from January 1st to December 31st of each year.

Art. 12. At the end of each corporate year, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the assets of the Company together with its liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the debts of Company as well as the security (if any) given by the Company in order to secure such debts and debts of the Company vis-à-vis its partners.

At the same time the management will prepare a profit and loss account which will be submitted for approval to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 13. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This transfer ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been reduced.

The portion of the profit which is in excess of the amount allocated to the statutory reserve is distributed among the partners. However, the partners may decide, by a majority vote, that the profit, after deduction of the amount allocated to the statutory reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title V.- Dissolution

Art. 14. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the managers or one or more liquidators upon agreement of the general meeting of partners, which are vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners proportionally to the shares they hold in the Company's share capital.

Title VI.- General Provisions

Art. 15. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the partners refer to the relevant laws.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and end on December 31, 2005.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

1) VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., prenamed, two hundred and fifty shares	250
2) THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., prenamed, two hundred and fifty shares.	250
Total: five hundred shares	500

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand and six hundred euro (EUR 1,600.-).

Constitutive meeting of members

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named parties, representing the entirety of the subscribed capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The named manager of the Company for an unlimited period with power to bind the Company by its sole signature is:

- VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 47.765, a company with registered office at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing parties, he signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le onze mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 47.765, une société avec siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

2) THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 47.852, une société avec siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

toutes les deux ici représentées par Monsieur Maxime Hougardy, employé privé, avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 9 mai 2005.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont, par leur mandataire, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles vont constituer entre elles:

Titre Ier. - Forme Juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Entre les associés présents et futurs, est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de SORENTE, S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg d'un commun accord entre les associés.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II.- Capital - Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Les parts sociales ne sont cessibles à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Dans les autres cas les parts sociales sont librement transmissibles entre associés.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base du bilan moyen des trois dernières années de la Société et, si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Art. 8. La liquidation, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Titre III.- Gérance

Art. 9. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par les associés.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par les signatures conjointes de la majorité des gérants.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Art. 10. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Si un quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée des associés, une seconde assemblée sera convoquée par lettre recommandée avec un préavis de quinze jours au moins et tenue dans un délai de trente jours à dater de la première assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des votes des associés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée ordinaire ou extraordinaire des associés doit être convoquée dans un délai de 5 jours. La convocation de cette assemblée est obligatoire si elle est requise par la majorité des associés.

Titre IV.- Année Sociale - Bilan - Répartitions

Art. 11. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 12. A la fin de chaque année sociale la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, ensemble avec une annexe contenant en résumé tous les engagements de la Société ainsi que les garanties d'emprunt accordées s'il y en a par la Société pour garantir ces dettes ainsi que les dettes de la Société à l'égard des associés.

A la même date la gérance préparera un compte de profits et pertes qu'elle soumettra pour approbation avec le bilan à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Titre V.- Dissolution

Art. 14. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'assemblée générale des associés, et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent dans le capital de la Société.

Titre VI.- Dispositions Générales

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finira le 31 décembre 2005.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., préqualifiée, deux cent cinquante parts sociales	250
2) THIBAULT MANAGEMENT SERVICES S.A., préqualifiée, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales.	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Assemblée constitutive des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital social et se considérant dûment convoquées, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager la Société par sa signature individuelle:
- VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 47.765, une société avec siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

2) Le siège de la Société est fixé au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparantes le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Hougardy, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, vol. 148S, fol. 41, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2005.

A. Schwachtgen.

(041691.3/230/239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

SDG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 108.153.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the thirteenth of May.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr. David Gelerman, Businessman, born in Tchernovtsy, Ukraine, on April 21, 1954, residing at 5559 Borden Avenue, Cote St. Luc, Montreal, Quebec, H4V 2T7, Canada,

here represented by Ms. Cindy Reiners, private employee, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Dorval, Montreal, Quebec, Canada, on May 12, 2005.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through his mandatory, intends to incorporate a «one-man limited liability company» (société à responsabilité limitée unipersonnelle), the Articles of which it has established as follows:

Title I. Form - Object - Name - Registered Office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée unipersonnelle which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and the present Articles of Incorporation.

At any moment, the member may join with one or more joint members and, in the same way, the following members may adopt the appropriate measures to restore the unipersonnel character of the company.

Art. 2. The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The company is incorporated under the name of SDG HOLDING, S.à r.l.

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other, place within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred (12,500.-) Euro represented by ten (10) shares with a par value of one thousand two hundred and fifty (1,250.-) Euro each.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. The shares held by the sole member are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more members, the shares are freely transferable among members. In the same case they are transferable to non-members only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-members only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Title III. Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, appointed and revocable by the sole member or, as the case may be, the members.

The manager or managers are appointed for an unlimited duration and they are vested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined affairs to one or more agents, either members or not.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another manager as his proxy. Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Title IV. Decisions of the Sole Member - Collective Decisions of the Members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In case of more members the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Title V. Financial Year - Balance Sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

Art. 11. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members. However, the sole member or, as the case may be, the meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. Dissolution

Art. 12. The Company is not dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by the general meeting of members. The liquidator or liquidators will be vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities will be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. General Provisions

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members refer to the existing laws.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed by Mr. David Gelerman, prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred (12,500.-) Euro is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2005.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand seven hundred and fifty (1,750.-) Euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) Are appointed managers of the Company for an indefinite period:

a) Mr. Graham J. Wilson, barrister, born on the December 9, 1951, in St. Néots in England, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

b) Miss Cindy Reiners, private employee, born on February 4, 1979 in Luxembourg, with professional address at 11, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg.

The Company is validly bound by the joint signatures of the two managers.

2) The Company shall have its registered office in L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the proxyholder of the appearing party, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le treize mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur David Gelerman, homme d'affaires, né à Tchernovtsy, Ukraine, le 21 avril 1954, demeurant à 5559 Borden avenue, Cote St. Luc, Montreal, Quebec, H4V 2T7, Canada,

ici représenté par Mademoiselle Cindy Reiners, employée privée, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Dorval, Montreal, Quebec, Canada, le 12 mai 2005.

Laquelle procuration après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par sa mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. Forme Juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. La Société prend la dénomination de SDG HOLDING, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros représenté par dix (10) parts sociales d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante (1.250,-) euros chacune.

Chaque action donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des actions existantes.

Art. 7. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III. Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Le ou les gérant (s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

Titre IV. Décisions de l'Associé Unique - Décisions Collectives d'Associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V. Année Sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la société. Chaque année, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital émis mais doit reprendre jusqu'à ce que le fonds de réserve soit entièrement reconstitué lorsque, à tout moment et pour n'importe quelle raison, ce fonds a été entamé.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. Dispositions Générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par Monsieur David Gelerman, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2005.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille six cent quatre-vingt (1.680,-) euros.

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Graham J. Wilson, «barrister», né le 9 décembre 1951, à St. Néots, Angleterre, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

b) Mademoiselle Cindy Reiners, employée privée, née le 4 février 1979 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

La Société est valablement engagée par les signatures conjointes de deux gérants.

2) Le siège de la Société est fixé à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: C. Reiners, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, vol. 148S, fol. 58, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2005.

A. Schwachtgen.

(043529.3/230/237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

PRESTIGE LUXEMBOURG SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 23.223.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2005

En date du 15 avril 2005, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Pierre Dubourg, Monsieur Bruno Bottausci, Monsieur Hervé Delaunay, en qualité d'Administrateurs de la SICAV pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006;

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006.

Luxembourg, le 15 avril 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE01232. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041170.3/1024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

ROX INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 60.096.

—
Le bilan au 18 juillet 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04645, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROX INVEST S.A., Société Anonyme

N. Pollefort / N. Rehm

Administrateur / Administrateur

(041363.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

EGERTON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 73.112.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04592, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2005.

Pour EGERTON HOLDING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(041397.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

47468

RENDERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 77.389.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2005

- L'Assemblée accepte la démission de M. Frans Elpers, avec adresse professionnelle au 11, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg du poste de commissaire aux comptes de la société et nomme en remplacement MONTBRUN REVISION, S.à r.l., avec siège social au 15, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice au 30 juin 2004.

Luxembourg, le 27 avril 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02616. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041194.3/655/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

ATLANTIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 34.326.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 septembre 2004

- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE01271. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041200.3/655/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

**S.à r.l. FIDUGEC, Société à responsabilité limitée,
(anc. FIDUCINTER, S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 101.914.

L'an deux mille cinq, le quatorze avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée FIDUCINTER, S.à r.l., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 43, boulevard J.F. Kennedy, R.C. Luxembourg section B numéro 101.914, constituée suivant acte reçu le 11 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 976 du 1^{er} octobre 2004.

L'assemblée est présidée par monsieur Didier Girard, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Emmanuel Dock, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-jointes pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été jour, préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

47469

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la société en S.à r.l. FIDUGEC.
 2. Modification afférente de l'article 3 des statuts.
- Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de changer la dénomination sociale de la société en S.à r.l. FIDUGEC.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société prend la dénomination de S.à r.l. FIDUGEC.»
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. Girard, H. Janssen, E. Dock, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, vol. 147S, fol. 95, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2005.

J. Elvinger.

(041761.3/211/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

**S.à r.l. FIDUGEC, Société à responsabilité limitée,
(anc. FIDUCENTER, S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 101.914.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

J. Elvinger.

(041762.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

PROPOLIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 56.204.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 11 mai 2005

- L'Assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes.
- L'Assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes pour l'année 2004: EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social au 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE04151. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041217.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

ITALUS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 107.220.

EXTRAIT

En date du 24 février 2005, l'associé unique a pris la résolution suivante:

- la démission de M. Ed Williams en tant que gérant est acceptée.

P. Gallasin.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05009. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041369.3/724/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

H.C.A. INTERNATIONAL REAL ESTATE PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mondercange.
R. C. Luxembourg B 23.745.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05181, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 mai 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(041249.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

H.C.A. INTERNATIONAL REAL ESTATE PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mondercange.
R. C. Luxembourg B 23.745.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05184, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 mai 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(041251.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

H.C.A. INTERNATIONAL REAL ESTATE PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mondercange.
R. C. Luxembourg B 23.745.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05185, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 mai 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(041252.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

H.C.A. INTERNATIONAL REAL ESTATE PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mondercange.
R. C. Luxembourg B 23.745.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05188, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 mai 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(041253.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

GALLAHER FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 60,964,275.-.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 84.800.

In the year two thousand and five, on the twenty-fourth day of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of GALLAHER FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l. (the «Company»), a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade Register with the number B 84.800, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 26 November 2001, published in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» of 25 March 2002, number 469 (the «Company»).

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman requested the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 2,438,571 (two million four hundred and thirty-eight thousand five hundred and seventy-one) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states that it has been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of the notice right;
2. Approval of the amendment of the financial year of the Company;
3. Subsequent amendment of articles 17 and 18 of the articles of association of the Company;
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It was resolved that the sole shareholder waives its right to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to it prior to this meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers the meeting being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It was resolved further that all the documentation produced to the meeting had been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It was resolved to amend:

- the closing date of the current financial year of the Company from 31 December to 24 March 2005; and
- the opening and closing dates of each of the subsequent financial years of the Company. Each subsequent financial year of the Company shall then begin on 25 March and end on 24 March.

Third resolution

Subsequent to the second resolution, it was resolved to amend the articles of association of the Company (the «Articles») as follows:

- Article 17 of the Articles is amended as follows:

«The Company's financial year begins on 25 March and ends on 24 March.»

- The first paragraph of article 18 of the Articles is amended as follows:

«Each year, as of 24 March, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) and shareholder(s) toward the Company.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société GALLAHER FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège société au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.800, constituée par acte notarié du 26 novembre 2001, publié au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» du 25 mars 2002, numéro 469 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président requiert le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste ainsi que la procuration, signés par les comparants, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 2.438.571 (deux millions quatre cent trente-huit mille cinq cent soixante et onze) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société

sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation,
2. Décision de changer l'exercice social de la Société,
3. Modification subséquente des articles 17 et 18 des statuts de la Société,
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il a été décidé que l'associé unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il a été décidé de modifier:

- la date de clôture du présent exercice social de la Société du 31 décembre au 24 mars 2005; et
- les dates d'ouverture et de clôture de chacun des exercices sociaux suivants de la Société. Chaque exercice social subséquent de la Société débutera ainsi le 25 mars et se clôturera le 24 mars.

Troisième résolution

Suite à la deuxième résolution, il a été décidé de modifier les statuts de la Société (les «Statuts»), comme suit:

- L'article 17 des Statuts est modifié comme suit:

«L'exercice social commence le 25 mars et se clôture le 24 mars.»

- Le premier paragraphe de l'article 18 des Statuts est modifié comme suit:

«Chaque année, avec effet au 24 mars, le conseil de gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes du ou des gérants, des commissaires et du ou des associés envers la Société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, vol. 147S, fol. 70, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2005.

J. Elvinger.

(042283.3/211/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2005.

REINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 18.217.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04774, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(041392.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.